



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS,  
L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015, À 20H00, SOUS LA  
PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel et Mark Cardwell.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Réjean Morency et monsieur Robert Pilote.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

**Réflexion**  
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**Rés. #15-122  
Procès-verbal  
du 04-05-  
2015**  
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 4 mai 2015, tel que rédigé.

**Rés. #15-123  
Procès-verbal  
du 11-05-  
2015**  
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 11 mai 2015, tel que rédigé.

**Procès-verbal  
de correction**  
Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier présente un procès-verbal de correction concernant la résolution #15-86 relative à un non-respect des plans soumis au PIIA pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 95, rue des Granges.

**Période de  
questions**  
La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h35.

**Rés. #15-124  
Congrès FQM**  
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;  
Que la municipalité inscrive madame Parise Cormier, mairesse, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec. Le coût d'inscription est de 695 \$ plus taxes par personne.

**Rés. #15-125  
Comptes du  
mois**  
Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;  
Que les conseillers autorisent le paiement les dépenses du mois de mai 2015, au montant de 136 270,10 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

**Rés. #15-126  
Compte du  
mois - Règl  
#15-679**  
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;  
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2015 du règlement #15-679 (Décrétant les travaux de construction de la rue du Renard et prévoyant un emprunt de 225 000 \$ pour en défrayer le coût), au montant total de 875,42 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #15-127  
Budget révisé  
OMH

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux approuvent le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 39 790,00 \$ et des dépenses de 87 550,00 \$, pour un déficit de 47 760,00 \$. La contribution de la municipalité est de 10 % du déficit, soit 4 776,00\$.

Rés. #15-128  
Subvention  
Vélo Jam  
Mont-Sainte-  
Anne

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde une subvention de 2 000 \$ au Club Cycliste Mont-Sainte-Anne pour l'organisation de l'événement Vélo Jam Mont-Sainte-Anne qui aura lieu du 5 au 7 septembre 2015. Cette subvention sera payable à partir du surplus accumulé.

Rés. #15-129  
Refinancement  
règlements  
#99-393, 02-  
441, 09-573,  
07-542, 08-  
559

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant de 1 724 300 \$:

| Règlements d'emprunt | Pour un montant en \$ |
|----------------------|-----------------------|
| 99-393               | 116 400,00 \$         |
| 02-441               | 51 100 \$             |
| 09-573               | 5 200 \$              |
| 07-542               | 19 900 \$             |
| 08-559               | 512 600 \$            |
| 13-639               | 12 500 \$             |
| 14-654               | 454 600 \$            |
| 13-638               | 552 000 \$            |

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges avait, le 2 mars 2015, un montant de 172 700 \$ à renouveler sur un emprunt original de 494 700 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 99-393 (Décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et de réfection de voirie sur les rues des Plaines, du Parc du Pommier), 02-441 (Décrétant des travaux de réparation de la chambre de vanne #1) et 09-573 (Décrétant des travaux de construction de la rue des Marguerites et Trépanier);

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 724 00 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 99-393 (Décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et de réfection de voirie sur les rues des Plaines, du Parc du Pommier), 02-441 (Décrétant des travaux de réparation de la chambre de vanne #1), 09-573 (Décrétant des travaux de construction de la rue des Marguerites et Trépanier), 07-542 (Décrétant une dépense de 93 439 \$ pour défrayer le coût des services professionnels



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

pour le prolongement de la rue du Rocher), 08-559 (Décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de protection contre l'incendie et de voirie dans les rues du Rocher, Soumande et des Galets), 13-639 (Décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres), 14-654 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère) et 13-638 (Décrétant des travaux de réfection de voirie dans le rang St-Nicolas et les rues de l'Amont, de la Savane et des Granges) soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse, madame Parise Cormier, et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith;

Que les billets soient datés du 8 juin 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|      |                                 |
|------|---------------------------------|
| 2016 | 122 900 \$                      |
| 2017 | 126 300 \$                      |
| 2018 | 129 500 \$                      |
| 2019 | 133 000 \$                      |
| 2020 | 136 600 \$<br>(à payer en 2020) |
| 2020 | 1 076 000 \$<br>(à renouveler)  |

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 02-441 (Décrétant des travaux de réparation de la chambre de vanne #1), 09-573 (Décrétant des travaux de construction de la rue des Marguerites et Trépanier), 07-542 (Décrétant une dépense de 93 439 \$ pour défrayer le coût des services professionnels pour le prolongement de la rue du Rocher), 08-559 (Décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de protection contre l'incendie et de voirie dans les rues du Rocher, Soumande et des Galets), 13-639 (Décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres), 14-654 (Décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, de réparation d'égout domestique et de réfection de voirie de la rue Giguère) et 13-638 (Décrétant des travaux de réfection de voirie dans le rang St-Nicolas et les rues de l'Amont, de la Savane et des Granges), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges emprunte 172 500 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme de 3 mois et 6 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Rés. #15-130  
Acceptation  
de l'offre de  
refinancement

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2015 au montant de 1 724 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 99-393, 02-441, 09-573, 07-542, 08-559, 13-639, 14-654, 13-638. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

|              |        |             |
|--------------|--------|-------------|
| 122 900 \$   | 2,31 % | 8 juin 2016 |
| 126 300 \$   | 2,31 % | 8 juin 2017 |
| 129 500 \$   | 2,31 % | 8 juin 2018 |
| 133 000 \$   | 2,31 % | 8 juin 2019 |
| 1 212 600 \$ | 2,31 % | 8 juin 2020 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Rés. #15-131  
Aide  
financière -  
Corporation  
des sentiers  
récréotouris-  
tiques de La  
Côte-de-  
Beaupré

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde une aide financière d'un montant de 5 000 \$ / année à la Corporation des Sentiers récréotouristiques de La Côte-de-Beaupré pour couvrir les coûts d'assurance, au paiement des vérificateurs et à la gestion pour 2015 et 2016.

Rés. #15-132  
Mandat -  
Jolicoeur  
Lacasse  
Avocats

Attendu que le restaurant Les Neiges situé au 3069, avenue Royale a passé au feu en 2008;

Attendu que l'évaluation du bâtiment a perdu plus de 50 % de sa valeur;

Attendu que la municipalité a mis en demeure le propriétaire pour procéder à la démolition du bâtiment par courrier recommandé le 8 avril 2015;

Attendu que le propriétaire n'a pas communiqué avec la municipalité pour la suite des événements;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que la municipalité mandate la firme Jolicoeur Lacasse Avocats pour représenter la municipalité et engager la procédure pour faire démolir le restaurant Les Neiges situé à 3069, avenue Royale à Saint-Ferréol-les-Neiges.

Rés. #15-133  
Mandat - WSP  
Canada Inc

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux mandatent la firme WSP Canada Inc pour concevoir les plans et devis pour la réfection de l'avenue Royale dans le secteur de la côte du Moulin et pour la surveillance de ces travaux pour un montant de 12 500,00 \$ plus taxes.

Rés. #15-134  
Contrat  
travaux de  
construction  
de la rue du  
Renard

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de construction de la rue du Renard;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

| Entreprises                     | Conformité | Prix (taxes incluses) |
|---------------------------------|------------|-----------------------|
| Déneigement Daniel Lachance Inc | Oui        | 150 444,79 \$         |
| Paradis Aménagement urbain Inc  | Oui        | 213 840,25 \$         |
| Allen                           | Oui        | 226 500,75 \$         |
| MK2 Excavation Inc              | -          | 227 960,93 \$         |
| Aurel Harvey & Fils             | -          | 237 768,30 \$         |
| Construction St-Gelais Inc      | -          | 240 797,62 \$         |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

|                         |   |               |
|-------------------------|---|---------------|
| EJD Construction Inc    | - | 249 906,13 \$ |
| Gosselin & Tremblay Inc | - | 267 896,35 \$ |

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu :

Que la municipalité accorde le contrat pour les travaux de construction de la rue du Renard au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Déneigement Daniel Lachance Inc pour un montant de 150 444,79 \$ (taxes incluses).

Rés. #15-135  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 mai 2015, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

| Adresse                  | Type de demande                                     | Recommandations CCU |
|--------------------------|---|---------------------|
| 56, rue des Granites     | Construction unifamiliale isolée                    | #15-72              |
| 92, montée des Bois      | Construction unifamiliale isolée                    | #15-73              |
| 26, rue de la Butte      | Agrandissement                                      | #15-74              |
| 140, rue Notre-Dame      | Agrandissement                                      | #15-75              |
| 194, rue des Marguerites | Modification des plans d'un bâtiment complémentaire | #15-76              |
| 128, rue de Turin        | Construction unifamiliale isolée                    | #15-77              |

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 56, rue des Granites : que ce soit le croquis privilégié par SARP qui soit retenu, de remplacer l'aluminium par du bois sur le portique, que la moulure autour de la fenêtre gauche avant ait un minimum 6 pouces, d'ajouter un bandeau de 6 pouces minimum sous les fermes de toit et que le toit du portique d'entrée soit en gros bois d'oeuvre.

Explication et consultation sur une dérogation mineure - 35, chemin de Clairval

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre qu'une section de toiture de la résidence située au 35, chemin de Clairval soit sans pente (toit plat) et correspondant à 15% de la superficie totale de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente minimale de 4/12.

24 personnes étaient présentes.  
Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Rés. #15-136

Attendu la demande de dérogation mineure visant à permettre qu'une section de



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Dérogation  
mineure - 35,  
chemin de  
Clairval

toiture de la résidence située au 35, chemin de Clairval soit sans pente (toit plat) et correspondant à 15% de la superficie totale de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente minimale de 4/12;

Attendu qu'un permis de construction a déjà été donné, permettant une section à toit plat;

Attendu que les propriétaires désirent agrandir cette section à toit plat ;

Attendu que le fait d'exiger une pente occasionnerait des dépenses supplémentaires et viendrait obstruer une fenêtre situé sur le mur latéral à l'étage;

Attendu que la réglementation est en cours de révision et qu'elle permettra que 25% de la toiture soit à pente de moins de 4/12 ou à toit plat;

Attendu que la résidence comportera 15% de toit plat;

Attendu que des demandes semblables ont déjà été accordées;

Attendu que lors de la réunion du 19 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre qu'une section de toiture de la résidence située au 35, chemin de Clairval soit sans pente (toit plat) et correspondant à 15% de la superficie totale de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente minimale de 4/12.

Explication et  
consultation  
sur une  
dérogation  
mineure - 26,  
rue de la  
Butte

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre une section de toiture dont la pente aura 2.8/12 sur une superficie correspondant à 19,35% de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente de 4/12, au 26, rue de la Butte;

24 personnes étaient présentes.

Aucun commentaire n'a été adressé au Conseil municipal.

Rés. #15-137  
Dérogation  
mineure - 26,  
rue de la  
Butte

Attendu la demande de dérogation mineure visant à permettre une section de toiture dont la pente aura 2.8/12 sur une superficie correspondant à 19,35% de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente de 4/12, au 26, rue de la Butte;

Attendu que la réglementation est en cours de révision et qu'elle permettra que 25% de la toiture soit à pente de moins de 4/12 ou à toit plat;

Attendu que des demandes semblables ont déjà été accordées;

Attendu que lors de la réunion du 19 mai 2015, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre une section de toiture dont la pente aura 2.8/12 sur une superficie correspondant à 19,35% de la toiture, alors que le règlement de zonage exige une pente de 4/12, au 26, rue de la Butte.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

|  |  |
|--|--|
| Avis de motion   | Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau des industries, commerces et institutions (ICI). Une dispense de lecture est demandée.  |
| Rés. #15-138<br>Protocole d'entente - partage des frais d'entretien des terrains de soccer | Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;<br><br>Que la municipalité autorise madame Parise Cormier, mairesse, et monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à signer le protocole d'entente relatif au partage des frais d'entretien des terrains de soccer.  |
| Rés. #15-139<br>Appel d'offres - Déneigement   | Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;<br><br>Que la municipalité aille en appel d'offres pour l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges.   |
| Rés. #15-140<br>Maire suppléant  | Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;<br><br>Que les conseillers municipaux désignent monsieur Léopold Michel pour agir comme maire-suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2015.  |
| Rés. #15-141<br>Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation - MDDELCC           | Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;<br><br>Que la municipalité autorise, monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à présenter la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux dont la description et la nature ont été élaborées par le Groupe Hémisphères pour l'Association des propriétaires du domaine du lac des Trois-Castors.   |
| Rés. #15-142<br>Mandat - Surveillance des travaux de construction de la rue du Renard      | Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;<br><br>Que les conseillers municipaux mandatent la firme WSP Canada inc. pour la surveillance des travaux de construction de la rue du Renard (règlement #15-679) pour un montant de 19 500,00 plus taxes.  |
| Rés. #15-143<br>Dettes de la Corporation du Site les Sept Chutes                           | Attendu que la Corporation du Site les Sept-Chutes a fermé ses portes le 31 décembre 2014;<br><br>Attendu que la municipalité détient 100 % des états financiers de la Corporation dans ses livres comptables consolidés;<br><br>Attendu que la Corporation du Site les Sept-Chutes a deux prêts auprès d'Investissement Québec;<br><br><u>En conséquence :</u><br><br>Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;<br><br>Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'engage à s'acquitter des dettes de la Corporation du Site les Sept Chutes envers Investissement Québec, dont les prêts |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges**

Rés. #15-144  
Demande  
d'autorisation  
et certificat  
d'autorisation  
pour le lac du  
Faubourg -  
MDDELCC

Rés. #15-145  
Pacte rural  
2014-2016

Rés. #15-146  
Nomination -  
Comité  
Sécurité et  
Transport

Période de  
questions

Fin de la  
séance

totalisent 27 485,87 \$.

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise, monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs, à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques concernant les travaux à la décharge du lac du Faubourg situé sur le lot 649-47.

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise monsieur Martin Pouliot, directeurs des loisirs, à signer la demande d'affectation de la subvention de 45 000 \$ du Pacte rural 2014-2016 à l'aménagement du parc du lac du Faubourg, adressée à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Il est unanimement résolu ;

Que la municipalité nomme les personnes suivantes comme membres du comité Sécurité et Transport:

- Secteur Est : madame Isabelle Lessard,
- Village : monsieur Ronald Asselin,
- Secteur Ouest : à combler,
- Agent SQ : monsieur Christian Ringuette,
- MTQ : monsieur Jocelyn Vézina ou substitut,
- Travaux publics : monsieur Florian Sylvain,
- Directeur général : monsieur François Drouin,
- Conseillère district #3 : madame Louise Thouin.

La période de questions débute à 21h00 et se termine à 21h17.

Levée de la séance à 21 heures 17.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier